



# PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 10 décembre 2020

### **Suite aux violences inacceptables dont ont été victimes des policiers samedi dernier à Nantes, le préfet interdit tout défilé dans le centre ville samedi prochain**

Même si le droit de manifester est reconnu, il doit s'effectuer dans le respect des gestes barrières, tout en garantissant l'ordre public en particulier la sécurité des personnes et des biens. Ce samedi 12 décembre 2020, quatre manifestations sont annoncées à Nantes. Elles ont toutes été déclarées. Après un dialogue constructif avec les organisateurs, le préfet n'interdira pas les manifestations déclarées qui se dérouleront toutes hors du centre ville. A contrario, toute manifestation ou défilé non déclaré fait l'objet d'une interdiction dans le centre ville de Nantes de 10h à 24h par arrêté préfectoral.

Didier Martin, préfet de la Loire-Atlantique a décidé après un échange avec les organisateurs que les quatre manifestations valablement déclarées qui se dérouleront hors du périmètre du centre ville de Nantes pourront se tenir dans le respect des gestes barrières. *« Mon objectif est clair, je souhaite concilier le droit de manifester, la poursuite essentielle de l'activité économique des commerçants et garantir la sécurité des personnes et des biens »*, explique-t-il.

Le préfet avait également en début de semaine appelé à un sursaut, dénonçant les actes graves de la semaine dernière et les violences inacceptables à l'encontre des policiers. *« Certains individus se sont livrés à des actes de violence et à des dégradations inacceptables au mépris de la sécurité des forces de l'ordre et des autres manifestants en cherchant systématiquement l'affrontement. Ceux-là n'exercent pas une liberté d'expression, à laquelle l'État est attaché. Ils cherchent à agresser, casser, détruire. Ça n'est pas acceptable. On ne peut pas sans cesse incriminer les forces de l'ordre. Elles font un travail remarquable. Elles sont là pour nous protéger et pour garantir notre sécurité »*.

**Préfecture de Loire-Atlantique  
Service régional de la communication interministérielle**